



Le Maire, Jean-Pierre PICHOS, EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'HABIT

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2021

NOMBRES DE MEMBRES

Adhérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation

08 octobre 2021

Date d'affichage

08 octobre 2021

Objet de la délibération

Tarifs et conditions de
réservation de la salle des
fêtes ainsi que du mobilier
communal

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze octobre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOS Jean-Pierre, Maire

Présents : M. BINET, DA COSTA, HUBERT, LIVACHE, ROUSSEL, BOUDIER, Mmes BRICAULT, LEROUX, PAPIN, SEEWALD, TOUTIN

Pouvoirs : Mme DAUBIN à M. PICHOS
Mme AUBRY à Mme TOUTIN

Absents : Mme COANT

Secrétaire de séance : Mme BRICAULT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les tarifs et les conditions de réservation de la salle des fêtes suivants, à compter du 15 octobre et ce pour la durée du mandat :

Tarifs salle des fêtes :

- Habitants commune : Caution => 400 €
1 jour => 200 €
2 jours => 300 €
- Habitants hors commune incluant maires et conseillers municipaux avoisinants : Caution => 600 €
1 jour => 300 €
2 jours => 500 €
- Forfait ménage : 50 € au titre du ménage non fait ou non satisfaisant lors de l'état des lieux à la remise des clés. Tarif valable pour les habitants de la commune, hors commune, les mairies et ses conseillers municipaux avoisinantes.
- Conditions de réservation :
 - Présentation d'un justificatif de domicile à la réservation ;
 - Paiement de la salle des fêtes dans sa totalité à la réservation ;
 - Remboursement seulement en cas d'annulation jusqu'à deux semaines avant la date de l'évènement.
 - Pas de remboursement possible au-delà du délai prévu à la réservation (soit 2 semaines avant l'évènement). Le montant de la location sera encaissé dans son intégralité.

Tarifs du mobilier communal :

- Chaises : 2.00 € l'unité
- Bancs : 5.00 € l'unité
- Plateaux : 10.00 € l'unité
- Tables : 10.00 € l'unité

Une caution sera demandée en fonction du montant à louer lors de la réservation en cas de casse et propreté lors du rendu du mobilier, à savoir :

- ✓ Inférieur à 100 € : 50.00 €
- ✓ Compris entre 100 € et 200 € : 100.00 €
- ✓ Supérieur à 200 € : 200.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
et les membres présents ayant signé le registre.

Copie certifiée conforme,

Envoyé en préfecture le 04/11/2021
Reçu en préfecture le 04/11/2021
Affiché le - 4 NOV. 2021
ID : 027-212703094-20211015-000000021A_2021-DE

Le Maire
Jean-Pierre PICHOSIS



Le Maire,
Jean-Pierre PICHOSIS,



J. Pichosis